

PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER POUR LE TOGO

Les pièces à transmettre doivent être présentées dans une pochette plastifiée et reliée ("lutin") et dans l'ordre indiqué ci-dessous, avec précision de la nature de la pièce par un onglet. Les 3 premières pochettes doivent être libres pour les documents de l'AFA.
Le dossier est dispensé de légalisation mais les documents doivent être présentés en originaux ou en copies certifiées conformes (en fonction des précisions indiquées pour chacune des pièces). Le dossier doit être accompagné d'**une copie simple (dans une enveloppe)**.

N°	Intitulé du document	Document établi par	Original ou Copie certifiée conforme	Légalisation des signatures	Commentaires
1	Agrément de l'Aide Sociale à l'Enfance	Président du Conseil Départemental	Original ou copie certifiée conforme par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	-	
2	Notice jointe à l'agrément	Président du Conseil Départemental	Original ou copie certifiée conforme par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	-	
3	Rapport d'évaluation sociale	ASE	Original ou copie certifiée conforme par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	-	
4	Rapport d'évaluation psychologique	ASE	Original ou copie certifiée conforme par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	-	
5	Rapport de suivi des enfants adoptés précédemment	ASE	Original ou copie certifiée conforme par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	-	Il s'agit du rapport de suivi établi par l'ASE durant la première année suivant l'arrivée d'un enfant adopté dans votre foyer.
6	Acte de naissance de chacun des candidats et des enfants résidant avec eux	Mairie de naissance	Original	-	Les actes de naissance doivent être datés de moins de 3 mois.
7	Extrait d'acte de mariage pour les couples mariés	Maire du lieu de mariage	Original	-	
8	Extrait du certificat de divorce en cas de divorce antérieur	Greffe du tribunal ayant prononcé le jugement	Original	-	
9	Extrait de l'acte de décès du conjoint si le futur adoptant est veuf	Mairie du lieu du décès ou mairie du dernier lieu de résidence du défunt	Original	-	
10	Extrait du casier judiciaire de chacun des candidats	Service du casier judiciaire, Nantes	Original	-	Bulletin n° 3, daté de moins de six mois. Demande en ligne: https://www.cjn.justice.gouv.fr

PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER POUR LE TOGO

Les pièces à transmettre doivent être présentées dans une pochette plastifiée et reliée ("lutin") et dans l'ordre indiqué ci-dessous, avec précision de la nature de la pièce par un onglet. Les 3 premières pochettes doivent être libres pour les documents de l'AFA.
Le dossier est dispensé de légalisation mais les documents doivent être présentés en originaux ou en copies certifiées conformes (en fonction des précisions indiquées pour chacune des pièces). Le dossier doit être accompagné d'**une copie simple (dans une enveloppe)**.

N°	Intitulé du document	Document établi par	Original ou Copie certifiée conforme	Légalisation des signatures	Commentaires
11	Certificat de bonne santé physique pour chacun des candidats	Médecin traitant	Original	Légalisation de la signature du médecin par la Mairie ou par l'Ordre des Médecins	- Un certificat par candidat, datant de moins de 3 mois (Pas de modèle type); - Ordre des Médecins: 4 rue Léon-Jost - 75017 Paris
12	Fiche de paie de chacun des candidats (copie) OU	Employeur (ou comptable, pour les professions non salariées)	Original ou copie certifiée conforme par la Mairie	Légalisation de la signature de l'employeur, seulement pour les entreprises privées. La légalisation est alors faite par la mairie du domicile ou par un notaire, ou si elle l'accepte, par la Chambre de Commerce et d'Industrie	
	Avis d'imposition	Trésor Public	Original ou copie certifiée conforme, par la Mairie ou par le Trésor Public	OUI, légalisation de la signature des adoptants par la Mairie ou par un notaire	Si vous souhaitez joindre ce document à votre dossier, à la place de votre bulletin de salaire, la déclaration doit être récente.
13	Lettres de recommandation établies par des proches parents ou des amis qui soutiennent le projet d'adoption	Proches parents ou amis	Original	OUI, légalisation de la signature des personnes ayant rédigé le courrier par la Mairie	Les adoptants doivent fournir trois lettres de recommandation. Les personnes doivent indiquer leur lien avec les adoptants, depuis combien de temps elles les connaissent et donner des exemples qui démontrent qu'ils seront de bons parents (par exemple, s'ils gardent leurs neveux ou nièces, etc.).
14	Courriers rédigés par la famille proche	membres de la famille (parents et/ou frères et sœurs des adoptants)	Original	OUI, légalisation de la signature des auteurs de la lettre par la Mairie	Courrier rédigé par les futurs grand-parents de l'enfant (et/ou par les futurs oncles et tantes), afin d'exprimer leur joie d'accueillir, au sein de la famille, un enfant d'origine togolaise. Les autorités togolaises sont très attentives à ce que la famille élargie soit impliquée dans le projet d'adoption.

PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER POUR LE TOGO

Les pièces à transmettre doivent être présentées dans une pochette plastifiée et reliée ("lutin") et dans l'ordre indiqué ci-dessous, avec précision de la nature de la pièce par un onglet. Les 3 premières pochettes doivent être libres pour les documents de l'AFA.

Le dossier est dispensé de légalisation mais les documents doivent être présentés en originaux ou en copies certifiées conformes (en fonction des précisions indiquées pour chacune des pièces). Le dossier doit être accompagné d'**une copie simple (dans une enveloppe)**.

N°	Intitulé du document	Document établi par	Original ou Copie certifiée conforme	Légalisation des signatures	Commentaires
15	Requête en adoption plénière adressée à M. le Président du Tribunal de Première Instance	Candidats	Original	OUI, légalisation de la signature des adoptants par la Mairie	Il s'agit d'une courte lettre présentant votre projet d'adoption et sollicitant la bienveillance du Président pour étudier votre demande d'adoption plénière d'un enfant togolais. La requête doit commencer par « nous avons l'honneur de solliciter votre bienveillance pour l'étude de notre demande d'adoption plénière d'un enfant togolais ».
13	Accord écrit du conjoint (pour une demande qui ne serait pas présentée conjointement)	Candidats	NON	OUI, légalisation de la signature par la Mairie	
16	Copie certifiée conforme des deux premières pages du passeport des candidats	Mairie du domicile ou préfecture	Copie certifiée conforme		Copie couleur de préférence
17	Photos	Candidats	-		Photos de chacun des candidats et de leur cadre de vie et d'accueil. Les photos doivent être présentées selon l'ordre suivant : les adoptants, la maison/appartement (intérieur et extérieur), les parents, frères et sœurs (neveux/nièces) puis les amis proches. Le tout sous forme d'un montage et avec légendes.